

Procédure

administrative : *La santé mentale*

Numéro : *PA – 7.053.4*

Catégorie : *Administration des écoles*

Page : *1*

Approuvée : *le 20 juin 2011*

Modifiée : *le 29 mai 2017*

1. Préambule

Compte tenu des nombreuses heures que passent les employés en milieu de travail, le Conseil scolaire catholique Providence cherche à promouvoir un milieu de travail où tous privilégient les valeurs systémiques dans leurs relations avec autrui, et ce, dans le respect des droits constitutionnels et linguistiques du Conseil. La présente procédure administrative fait ressortir le rôle que tous jouent pour favoriser la santé mentale.

2. Promotion de la santé mentale

L'administration du Conseil établit le cadre sur lequel reposera la promotion de la santé mentale. Ce cadre traitera notamment des points suivants :

- 2.1 les éléments à considérer en rapport avec les autres initiatives visant la promotion d'un mode de vie sain;
- 2.2 la formation pour les employés sur la promotion de la bonne santé mentale et la reconnaissance des personnes présentant des risques.
- 2.3 le suivi à assurer afin d'évaluer l'incidence qu'aura la mise en œuvre de stratégies visant la promotion de la santé mentale.

3. Mise en œuvre des initiatives visant la promotion de la santé mentale

L'administration confie le soin de promouvoir la santé mentale en milieu de travail au département des ressources humaines.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : P – 7.053 – Promotion d'une vie saine et active